



Guide de Bienvenue 2019 / 2020



Association des Familles du LFSD



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



Sommaire

1. Un peu d'histoire.....	4
2. Présentation du Lycée Français de Saint-Domingue	4
3. Equivalences.....	5
4. Système éducatif français	5
4.1 Quelques principes fondamentaux.....	5
4.2 Les programmes français	6
4.3 Évaluations et notes.....	6
4.4 Enseignement des langues.....	7
5. Vie scolaire.....	7
5.1 Horaires	7
5.2 Récréations.....	8
5.3 Vacances scolaires.....	8
5.4 Règlement intérieur.....	8
5.5 Tenue vestimentaire.....	8
5.6 Téléphone portable.....	9
5.7 Communication LFSD / Professeurs / Parents d'élèves.....	9
5.8 Service de santé.....	10
5.9 Assurance scolaire.....	10
5.10 Sorties et voyages scolaires.....	10
5.11 Activités périscolaires et Association Sportive	11
5.12 Centre de loisirs LFSD.....	11
5.13 Aide aux devoirs.....	11
5.14 CCC / BCD.....	12
5.15 Alliance Française de Saint Domingue.....	12
5.16 Evènements scolaires.....	13
6. Participation des parents au sein du LFSD.....	13
6.1 Association des Parents d'Élèves du Lycée Français	13
6.2 Parents Délégués (en secondaire)	14
6.3 Instances administratives et pédagogiques.....	14
6.4 Commissions et groupes de travail	15
6.5 Affichage et ventes	15
7. Bourses.....	15
8. Livres et fournitures scolaires.....	16
9. Cafétéria.....	16
10. Voies d'accès et circulation autour du Lycée.....	17

11. Plan du LFSD.....	18
12. Sécurité au Lycée	19
12.1 Entrées et sorties au lycée.....	19
12.2 Objets perdus et trouvés.....	19
12.3 Evacuation	19
13. Contacts au sein du LFSD	20
14. Lexique	21
15. Liens et documents utiles	23

Bienvenue!

1. Un peu d'histoire

A l'origine, un accord culturel signé le 12 janvier 1977 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République dominicaine.

L'École Française de Saint-Domingue est créée en 1978 par madame Nicole Domino. Elle accueillait 7 élèves scolarisés dans l'une des salles de la Maison de France, actuelle l'Ambassade de France.

A la rentrée de septembre 1981, les 53 élèves de l'École furent accueillis dans les locaux annexés à la résidence de l'Ambassadeur de France.

Depuis septembre 1996, Le Lycée Français de Saint-Domingue (LFSD), association à but non lucratif de droit local, est installé dans ses nouveaux locaux. Le terrain a été donné par la République dominicaine. La construction, les équipements et les installations ont été financés en partie par l'AEFE.

Le passage en enseignement direct s'est effectué progressivement de la 6ème à la Terminale entre septembre 1988 et septembre 1997. La première session du baccalauréat en enseignement direct a eu lieu en juin 1998.

2. Présentation du Lycée Français de Saint-Domingue

Le LFSD est un établissement conventionné avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) et le réseau des lycées français à l'étranger. La convention signée entre les deux parties intègre l'association LICEO FRANCES DE SANTO DOMINGO INC à l'exercice de la mission de service public dévolue à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger.

La maîtrise de la langue française est indispensable pour étudier au sien du système éducatif français mais n'est pas obligatoire pour entrer en Maternelle.

Le LFSD a le statut d'établissement expérimental. Le primaire et le secondaire sont reconnus par le système éducatif dominicain, suite à l'accord conclu entre le gouvernement français et le ministère de l'éducation de la République dominicaine (MINERD) en 1998. Dans le cadre de cet accord, le LFSD intègre dans ses programmes, l'enseignement de l'espagnol et celui de l'histoire et de la géographie dominicaine. L'accord permet également aux élèves d'obtenir une équivalence directe de leur diplôme du baccalauréat.

A la rentrée 2019, le LFSD accueille 671 élèves de plus de 30 nationalités différentes.

3. Equivalences

 Système Français				 Système Dominicain		
Primaire	Maternelle	Cycle 1	Petite Section (PS) Moyenne Section (MS) Grande Section (GS)	Nivel Inicial	2do Ciclo	Pre-Kínder Kínder Pre-Primario
	Élémentaire	Cycle 2	CP CE1 CE2	Nivel Primario	1er Ciclo	1er Grado 2do Grado 3er Grado
		Cycle 3	CM1 CM2 ----- 6ème		2do Ciclo	4to Grado 5to Grado 6to Grado
Secondaire	Collège	Cycle 4	5ème 4ème 3ème	Nivel Secundario	1er Ciclo	1er Grado 2do Grado 3er Grado
	Lycée	2de 1ère Terminale			2do Ciclo	4to Grado 5to Grado 6to Grado

En maternelle, l'admission des élèves se fait en fonction de leur année de naissance.
Exemple : à la rentrée 2019, sont admis en Petite Section les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2016.

4. Système éducatif français

4.1 Quelques principes fondamentaux

Liberté de l'enseignement

En France, l'enseignement public coexiste avec des établissements privés, qui sont soumis au contrôle de l'État et qui peuvent bénéficier de son aide. La liberté d'organiser et de dispenser un enseignement est une manifestation de la liberté d'expression. Cette liberté est guidée par un cadre structuré par le Ministère de l'Éducation Nationale Française. Seul l'État est habilité à délivrer les diplômes du lycée et de l'université. La réglementation des examens se fait à l'échelle nationale.

Neutralité et laïcité

L'enseignement public est neutre et laïque : la neutralité philosophique et politique ainsi que la laïcité s'imposent aux élèves et aux personnels.

Obligation de scolarisation

Depuis la loi Jules Ferry du 28 mars 1882, l'instruction est obligatoire pour tous les jeunes, français ou étrangers résidant en France, de 6 à 16 ans. La nouvelle loi pour l'Ecole de la confiance, de juillet 2019, impose la scolarisation dès 3 ans et rallonge le droit à la formation jusqu'à 18 ans.

4.2 Les programmes français

Le système éducatif français a connu plusieurs réformes d'envergure depuis 2013 pour s'adapter aux enjeux du XXI^{ème} siècle.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture est entré en vigueur en septembre 2016. Il s'articule autour de 5 domaines de formation qui définissent les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à la fin de la scolarité obligatoire du cycle 4 (3ème).¹

Ces domaines sont :

- les langages pour penser et communiquer ;
- les méthodes et outils pour apprendre ;
- la formation de la personne et du citoyen ;
- les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- les représentations du monde et l'activité humaine.

En 2019, la modernisation du baccalauréat est engagée avec une réforme du lycée qui fixe pour objectif de modifier le baccalauréat en 2021.

4.3 Évaluations et notes

Trois fois par an, à la fin de chaque trimestre, les parents sont invités à des réunions pour la remise des bulletins.

En Maternelle et en Élémentaire, le bulletin (ou livret) synthétise l'évolution de l'enfant dans l'acquisition des compétences évaluées à chaque période.

En Secondaire, le bulletin réunit les résultats des évaluations auxquelles l'élève est soumis dans chaque discipline et évalue sa progression, ainsi que son niveau par rapport à l'ensemble de la classe.

Les résultats de l'élève sont toujours assortis d'un commentaire de l'enseignant et du directeur, qui fait le point sur le travail de l'enfant mais aussi sur son attitude générale en classe et dans l'établissement.

De la maternelle au CE2, l'évaluation se fait avec des lettres :

- A - compétence acquise
- B - compétence à consolider
- C - compétence encore fragile
- D - compétence non acquise

A partir du CM1 et jusqu'à la 5ème, l'évaluation se fait par compétences sans notes avec des couleurs :

-  Vert foncé - très bonne maîtrise /  Vert clair - maîtrise satisfaisante
-  Jaune - maîtrise fragile /  Rouge - maîtrise insuffisante

¹ <http://eduscol.education.fr/cid86943/le-socle-commun.html>

En 4ème et en 3ème, l'évaluation est mixte, à la fois par compétences avec des couleurs et avec des notes sur 20.

De la seconde à la Terminale, les élèves sont notés sur 20.

4.4 Enseignement des langues

Le LFSD accorde une grande importance à l'enseignement des langues. La plupart des cours sont donnés en français. L'enseignement de l'espagnol débute dès la Petite Section et l'enseignement de l'anglais débute en CE2.

Les programmes en langues vivantes sont élaborés conformément aux critères du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Ce dernier offre un référentiel et définit les niveaux de compétence qui permettent de mesurer le progrès de l'élève à chaque étape de l'apprentissage.

- Niveau A : utilisateur élémentaire (= scolarité obligatoire), lui-même subdivisé en niveau introductif ou de découverte (A1) et intermédiaire ou usuel (A2).
- Niveau B : utilisateur indépendant (= lycée), subdivisé en niveau seuil (B1) et avancé ou indépendant (B2).
- Niveau C : utilisateur expérimenté, subdivisé en C1 (autonome) et C2 (maîtrise).

L'Etablissement est habilité par l'institut Cervantès à présenter l'examen du DELE (Diplôme d'Espagnol Langue Etrangère).

5. Vie scolaire

5.1 Horaires

En Maternelle

Horaire : de 7h45 à 13h00.

L'accueil des enfants par les enseignants est possible à partir de 7h30. Les parents peuvent accéder à la cour des maternelles à partir de 7h15 mais doivent rester avec leur enfant. Aucun enfant ne doit rester seul dans la cour. Les enfants doivent être accompagnés par un adulte responsable jusqu'à la classe où ils sont accueillis par les enseignants. Ils attendront leurs parents dans leur classe à 13h.

En Élémentaire

Horaire : de 7h45 à 13h15.

L'accueil des élèves est possible à partir de 7h.

Les élèves ne peuvent entrer et sortir de l'Établissement qu'accompagnés d'un de leurs parents ou d'une personne autorisée.

En Secondaire

Horaire : de 7h30 à 13h30.

L'accueil des élèves est possible à partir de 7h.

Les élèves de 2de, 1ère et Terminale peuvent quitter l'établissement à la fin de leurs cours avec une autorisation écrite des parents. Les lycéens peuvent avoir cours et/ou devoirs plusieurs après-midis par semaine et finir à 18h selon les emplois du temps.

5.2 Récréations

Tous les élèves ont 2 récréations par jour. Pour les élèves de maternelle, elles ont chacune une durée de 30 min ; pour les autres élèves, une durée de 15 min.

5.3 Vacances scolaires

Le calendrier scolaire est voté en Conseil d'Etablissement en fonction de la réglementation du Ministère Français de l'Éducation Nationale, des directives de l'AEFE et des jours fériés dominicains.

L'année scolaire est composée de 36 semaines (entre 846 et 926 heures de cours par an), distribuées en 5 périodes de travail, séparées par 4 périodes de vacances.

Pendant l'année scolaire, on distingue 2 types de vacances : les grandes vacances (vacances d'été), qui durent approximativement 2 mois, et les « petites vacances », qui sont réparties tout au long de l'année.

Le calendrier scolaire est disponible sur le site web du Lycée².

5.4 Règlement intérieur

Le règlement intérieur définit les droits et obligations des élèves dans le cadre scolaire. Il fixe les règles de participation de chacun des membres de la communauté. Il fixe également les règles d'organisation et de fonctionnement de l'établissement, notamment en matière d'horaires, d'entrées et sorties et de déplacements des élèves. Il est disponible pour consultation sur le site web du lycée et dans les carnets de correspondance des élèves³.

5.5 Tenue vestimentaire

Le règlement intérieur stipule que chaque membre de la communauté scolaire est libre et responsable de sa tenue vestimentaire. Cependant, celle-ci doit être correcte et adaptée aux activités scolaires. La tenue doit contribuer à donner une image respectable de l'établissement.

Le port de signes ou vêtements qui manifesteraient ostensiblement une confession religieuse ou une appartenance politique est interdit.

² <http://lfsd.edu.do/calendrier/>

³ <http://lfsd.edu.do/gouvernance/>

A partir du CP, une tenue de sport adéquate à l'exercice physique est obligatoire pour le cours d'Education Physique et Sportive (EPS).

Les lycéens doivent porter une blouse blanche en coton pour les expériences en laboratoire de sciences.

Douches

A partir de la classe de CE2, les douches sont obligatoires après les activités sportives. Les élèves viennent munis d'un sac contenant leurs affaires de toilette (serviette, shampoing, savon, etc.) et leurs vêtements de rechange.

Polo du LFSD

Lors des sorties scolaires, le port du polo du LFSD est obligatoire pour une meilleure reconnaissance des élèves, ainsi que pour favoriser la cohésion de groupe. Le polo est en vente au bureau de la comptabilité du lycée.

Vêtements de rechange en Maternelle

En Petite et de Moyenne Section, les enfants doivent avoir un change complet en cas de nécessité.

5.6 Téléphone portable

Les téléphones portables ainsi que les appareils électroniques sont interdits. Seuls les élèves du lycée sont autorisés à les utiliser pendant les récréations et dans les espaces autorisés : paillotes, cour de récréation, corridor d'entrée, cafétéria.

5.7 Communication LFSD / Professeurs / Parents d'élèves

Il existe plusieurs moyens de communication entre les familles et le LFSD:

Carnet de Correspondance

Il contient toutes les informations générales et permet aux parents et aux enseignants de communiquer par écrit. Il doit être consulté et signé régulièrement par les parents. Il doit rester en permanence dans le cartable de l'élève.

Logiciel Pronote (à partir du CM1)

Les devoirs donnés par la plupart des professeurs ainsi que les notes des élèves sont publiés régulièrement sur le logiciel Pronote. Les élèves et les parents y ont accès grâce à un mot de passe qui leur est donné en début d'année scolaire. Un mode d'emploi est diffusé aux familles

Réunions et Bulletins (ou Livrets)

Courant septembre, les parents sont invités par les professeurs à une réunion de rentrée. Cette réunion permet aux professeurs de présenter leurs méthodes de travail, leurs objectifs et leurs exigences.

L'année scolaire étant divisée en trois trimestres, à la fin de chaque période une réunion est organisée pour la remise des bulletins (ou livrets) durant laquelle les parents peuvent rencontrer les professeurs individuellement.

Communication par courrier électronique

Le Lycée envoie la plupart de ses communications par courrier électronique, d'où la nécessité de transmettre au secrétariat, et de communiquer tout changement d'adresse de courrier électronique ou de téléphone.

Site web

Le site web du Lycée doit être consulté régulièrement pour y lire les informations, les nouveautés et la vie du lycée.

Réseaux Sociaux

Le LFSD est présent sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Twitter et YouTube. La connexion peut se faire directement depuis le site web de l'établissement. Des publications sur la vie du lycée y sont régulièrement postées.

5.8 Service de santé

Il existe une infirmerie au sein du Lycée (cf. plan du LFSD page 18). Elle est ouverte pendant les horaires de cours et d'activités périscolaires. Le questionnaire de santé délivré aux parents à la rentrée doit obligatoirement être complété et remis à l'infirmier.

Tout problème de santé important, d'un élève, doit être communiqué à l'infirmier.

Une psychologue scolaire est présente au LFSD tous les matins et reçoit les parents sur rendez-vous. La psychologue travaille avec les enseignants. Pour toute inquiétude, les parents peuvent d'abord contacter l'enseignant qui en référera à la psychologue si nécessaire.

5.9 Assurance scolaire

Tous les enfants inscrits au LFSD, de la Maternelle à la Terminale, sont automatiquement inclus dans la police d'assurance scolaire souscrite par le LFSD. Cette assurance scolaire garantit les dommages que votre enfant pourrait causer, mais aussi ceux qu'il pourrait subir. Elle protège votre enfant en cas d'accident à l'école, à votre domicile et/ou pendant les activités extrascolaires sous certaines conditions. L'attestation de votre enfant vous parviendra en début d'année scolaire. Les garanties figurent au dos.

5.10 Sorties et voyages scolaires

Pendant les heures de classe, les élèves peuvent être amenés à participer à des sorties. Des voyages scolaires peuvent également être organisés sur plusieurs jours.

Ces activités peuvent présenter un coût additionnel, lequel sera communiqué auparavant aux familles.

5.11 Activités périscolaires et Association Sportive

Le LFSD propose des activités périscolaires qui se déroulent hors du temps scolaire, encadrées par des professionnels, pour les élèves du CP jusqu'à la Terminale, tous les après-midis, de septembre à juin.

Divers ateliers ludiques, culturels ou sportifs sont proposés au sein de l'établissement. Le choix des ateliers varie en fonction des jours de la semaine et des horaires.

La participation aux activités périscolaires du lycée est un excellent moyen pour les élèves nouveaux arrivants de se faire des amis, de pratiquer le français et l'espagnol, et de s'intégrer à la communauté scolaire.

Pour participer à ces activités, les parents doivent inscrire l'élève et s'acquitter du paiement de l'activité pour l'année complète.

Les élèves peuvent être inscrits, à tout moment pendant l'année scolaire, auprès de la personne responsable des activités périscolaires, disponible du lundi au jeudi de 7h30 à 17h, le vendredi de 7h30 à 11h.

Une association sportive est créée à la rentrée scolaire 2019 avec l'objectif d'encourager et de promouvoir la pratique du sport scolaire. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la politique sportive de l'AEFE et de la convention AEFE/UNSS.

5.12 Centre de loisirs LFSD

Pendant les périodes de « petites vacances » et durant le mois de juillet, le LFSD propose un centre de loisirs destiné aux élèves de CP à la 5^{ème}. Des activités sportives telles que hip hop, football, rollers sont proposées, ainsi que des activités éducatives telles que robotique, chant, arts plastiques, contes et psychomotricité.

Les parents sont informés par courrier électronique de l'ouverture des inscriptions. Ils peuvent inscrire leurs enfants au plus tard une semaine avant la date de début des activités.

5.13 Aide aux devoirs

Le LFSD propose aux élèves de CM2 et 6^{ème} une aide aux devoirs. Ce soutien est assuré par les professeurs documentalistes.

Il a lieu le lundi et le mercredi de 14h30 à 15h30 à la Bibliothèque Centre de Documentation (BCD) et le mardi de 14h30 à 15h30 et de 16h00 à 17h00 au sein du Centre de Connaissances et de Culture (CCC, ancien CDI).

Les inscriptions se font auprès de la personne responsable des activités périscolaires.

5.14 CCC / BCD

Le Lycée Français de Saint-Domingue met à la disposition de ses élèves et enseignants deux bibliothèques, la BCD et le CCC.

*La **BCD** (Bibliothèque Centre de Documentation)*

La BCD est accessible aux élèves du primaire (de la PS au CM2). Elle est située au rez-de-chaussée du lycée (cf. plan du LFSD page 18) et est ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 13h30 (sauf pendant les vacances).

Les élèves peuvent la fréquenter seuls pendant les deux récréations, et avec leur enseignant à des horaires précis indiqués dans leur emploi du temps.

La plupart des documents peuvent être empruntés pour une durée limitée (cf. règlement). Le prêt est réservé aux élèves et au personnel de l'établissement.

*Le **CCC** (Centre de Connaissances et de Culture, ancien CDI)*

Le CCC est accessible aux élèves de secondaire (de la 6^{ème} à la Terminale), seuls ou avec leurs enseignants. Ils peuvent y aller pendant les deux récréations ou leurs heures libres, en fonction des places disponibles.

Le prêt est réservé aux élèves et au personnel de l'établissement. Les ordinateurs sont en libre-service, l'accès à Internet est limité à des objectifs pédagogiques ou à des recherches documentaires.

Le CCC est situé au 1^{er} étage du lycée.

Horaires d'ouverture : de 7h30 à 13h30, du lundi au vendredi (sauf vacances scolaires).

5.15 Alliance Française de Saint Domingue

L'Alliance Française de Saint Domingue⁵ (AFSD) est ouverte du lundi au samedi toute la journée. Elle est un partenaire du lycée français.

Des cours peuvent être proposés par l'Alliance aux parents du LFSD qui souhaitent pouvoir accompagner la scolarité de leurs enfants et apprendre ou perfectionner le français.

De nombreuses activités culturelles sont organisées tout au long de l'année (fête de la musique, festival de cinéma français, ciné-club, marché artisanal, ateliers divers...). L'agenda culturel est disponible à l'Alliance et sur les réseaux sociaux.

⁵ www.afsd.net

L'Alliance Française possède une médiathèque ouverte à tous qui compte plus de 17000 ouvrages en français, ainsi qu'une bibliothèque en ligne⁶ (revues, journaux, romans, etc.).

Radio France Internationale (RFI) siège dans ses locaux et diffuse des émissions en français sur la fréquence 90.9 FM.

5.16 Evènements scolaires

Plusieurs évènements regroupant l'ensemble de la communauté scolaire sont organisés pendant l'année scolaire au sein du Lycée : la fête de Noël, le défilé du Carnaval, la « semaine » de la francophonie, le repas du monde, la fête de fin d'année, etc.

6. Participation des parents au sein du LFSD

Les parents d'élèves sont invités à participer aux réunions de début d'année, en fin de trimestre et aux projets de classe dans l'objectif d'entretenir un contact étroit avec l'équipe éducative. La participation aux différentes activités de l'établissement est toujours souhaitée et bénéfique (accompagnement de sorties pédagogiques, fête de fin d'année, etc.).

Les parents élisent des délégués qui les représentent au conseil de classe et dans les instances de démocratie participative que sont le Conseil d'Ecole et le Conseil d'Etablissement.

Tous les parents et/ou tuteurs légaux d'élève inscrit au LFSD sont membres de l'Association des Parents d'Élèves du LFSD. Ils peuvent dès lors se porter candidats au Conseil d'Administration et de Gestion (CAG) et être élus pour deux ans lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette assemblée se réunit une fois par an. La participation et l'implication des parents sont primordiales pour construire ensemble la politique de l'établissement.⁷

6.1 Association des Parents d'Élèves du Lycée Français

L'Association des Parents du LFSD est une organisation à but non lucratif. Son rôle est d'assurer, dans le cadre des accords passés avec l'AEFE, la gestion et le développement d'un établissement d'enseignement conformément aux programmes, objectifs pédagogiques et règles d'organisation applicables en France dans les établissements publics d'enseignement.

⁶ www.culturetheque.com

⁷ Pour plus d'information vous pouvez consulter les statuts, disponibles sur le site web du Lycée.
<http://lfsd.edu.do/wp-content/uploads/2015/11/STATUTS-FRANCAIS-9-JUIN-2011.pdf>

Sont membres actifs de l'Association des Parents du LFSD, tout père, mère, tuteur ou représentant légal d'élève inscrit au LFSD, dès la signature du formulaire d'inscription et le paiement des obligations financières correspondantes.

Les Assemblées Générales Ordinaires de l'Association ont lieu, sans qu'il soit nécessaire de les convoquer, le dernier mardi du mois de novembre de chaque année. Les parents sont informés par courrier électronique de la tenue de celles-ci et vivement encouragés à y participer.

6.2 Parents Délégués (en secondaire)

Les délégués des parents jouent un rôle important dans la vie de l'école et de l'établissement scolaire. Leur rôle principal est de faire le lien entre l'École et les familles des élèves. Ils participent aux conseils de classe qui ont lieu une fois par trimestre. Il y a deux délégués et deux suppléants par classe.

6.3 Instances administratives et pédagogiques

Conseil d'Ecole

Un Conseil d'École primaire (maternelle et élémentaire) est instauré et placé sous la responsabilité du Directeur d'École. Le Conseil d'École donne son avis sur le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école sur proposition du Directeur d'École. Il doit obligatoirement être consulté sur toutes questions qui concernent le fonctionnement et la vie de l'école.

Chaque année, 15 représentants de parents et 15 suppléants sont élus pour participer à ce Conseil.

Conseil d'Etablissement

Le Conseil d'Établissement, renouvelé chaque année, est composé à parts égales, de membres de droit (le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, le Proviseur, le Directeur du Primaire, le Conseiller Principal d'Éducation, le Directeur Administratif et Financier), de représentants des personnels (4 enseignants, 1 personnel non enseignant), de représentants des usagers (3 parents, 2 élèves). Des personnes invitées peuvent également y participer : 2 membres du Conseil d'Administration, le Consul de France, les Conseillers Consulaires.

Le Conseil d'Établissement traite des questions pédagogiques et éducatives concernant l'ensemble de l'établissement.

Chaque année, 3 représentants des parents et 3 suppléants sont élus pour participer à ce Conseil.

Conseil d'Administration et de Gestion

Le Conseil d'Administration et de Gestion de l'association des parents du LFSD est composé de 7 membres élus pour 2 ans avec voix délibératives (Président, Vice-président, Trésorier, Vice Trésorier, Secrétaire et deux autres membres), et de 4 membres avec voix consultatives (le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, la Fondatrice du Lycée et Présidente d'Honneur, le Proviseur et le Directeur du Primaire).

6.4 Commissions et groupes de travail

Des commissions et des instances officielles participent au bon fonctionnement de l'établissement : Conseil de Vie du Primaire (CVP), Conseil de Vie Lycéenne (CVL), Conseil de Vie Collégienne (CVC), Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), Conseil de Discipline.

Des groupes de travail peuvent également être formés, en fonction des besoins, qu'ils soient conjoncturels ou à long terme, pour des activités ou missions spécifiques.

6.5 Affichage et ventes

Tout affichage, diffusion de documents ou vente de produits sont interdits dans l'Établissement ou à ses abords, sauf autorisation de la Direction.

7. Bourses

Des aides à la scolarité, totale ou partielle, peuvent être accordées par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) aux enfants français de familles ne disposant pas de ressources suffisantes pour assurer la prise en charge des frais de scolarité.

Le retrait des formulaires spécifiques s'effectue auprès du secrétariat du LFSD ou directement à l'Ambassade de France à Saint-Domingue.

Les familles sollicitant une première aide à la scolarité sont invitées à prendre rendez-vous avec l'agent consulaire en charge des demandes de bourses scolaires.

L'ensemble des informations relatives aux bourses scolaires est disponible auprès du Consulat Général de France⁸

⁸ <https://do.ambafrance.org/Bourses-scolaires>

8. Livres et fournitures scolaires

La liste des ouvrages et fournitures nécessaires à votre enfant est communiquée chaque année sur le site du LFSD ⁹.

Bourse aux livres d'occasion :

Une bourse aux livres scolaires d'occasion est organisée courant juin au sein du LFSD vous permettant ainsi de vendre et d'acquérir des ouvrages à moitié prix.

Achat des livres et méthodes :

Librairie française « Libros y Prensa »

Rue Horacio Vicioso n°103, Centro de los Héroes.

Téléphone: 809-533-5982

Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi, de 9h à 13 h et de 15h à 18h. Samedi, de 9h à 12h.

Fournitures spécifiques au LFSD :

Madig Dominicana SRL (Mon École)

Calle Hermanas Roque Martinez # 491,

Esq. 27 de Febrero, Ed. Candy, Suite 101,

Ensanche El Millon, Santo Domingo, RD

Sur commande, par mail ou par téléphone :

sales@madigdominicana.com

monecole@madigdominicana.com

Tél. : 809-227-2732

Port. : +1-829-850-0854

Les commandes seront livrées à domicile

Hypermarché Carrefour Duarte

Autoroute Duarte Km. 10½, Los Guayabos.

Tel: 809-412-2333

9. Cafétéria

Une cafétéria est à la disposition des élèves et personnels du lycée.

Des travaux ont été réalisés cet été pour offrir un nouveau cadre plus spacieux aux élèves. Un nouveau prestataire sera en charge du fonctionnement de la cafétéria.

Tous les élèves de l'Élémentaire, du CP au CM2, du collège et du lycée y ont accès durant les récréations. Les élèves qui ont des cours ou des activités périscolaires l'après-midi pourront y déjeuner.

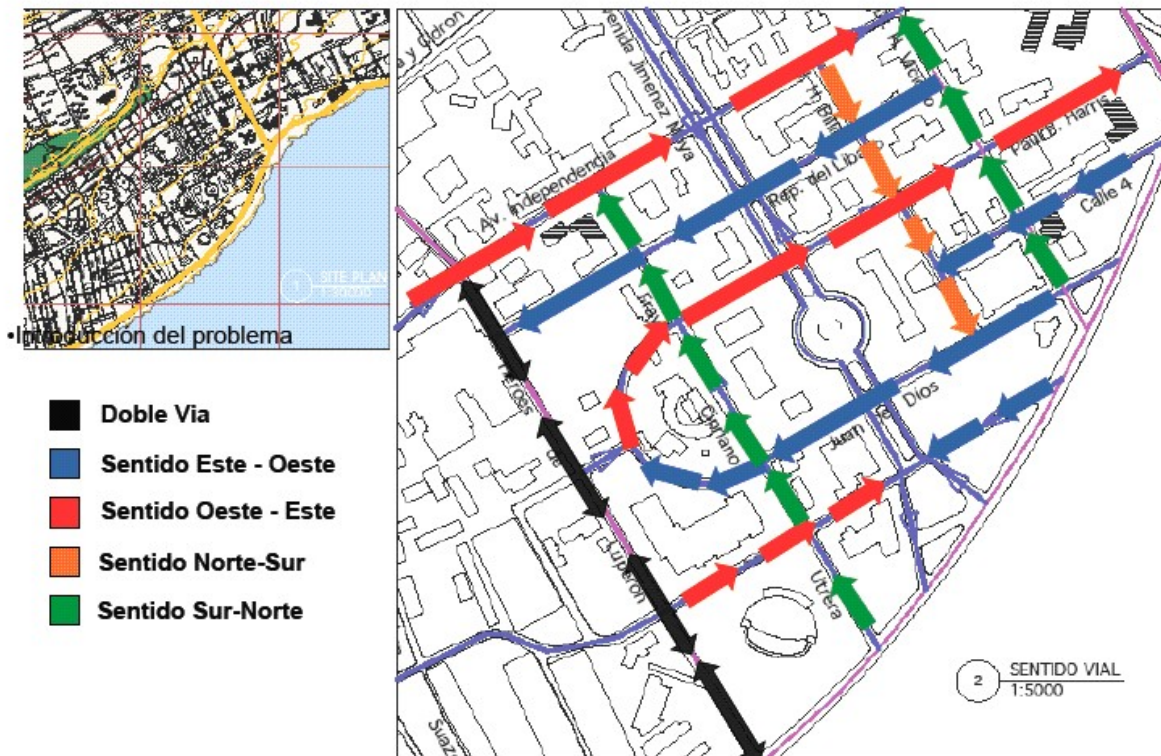
⁹ <http://lfsd.edu.do/fournitures-scolaires/>

La caf  ter  a propone des menus et des go  ters de qualit  , vari  s et   quilibr  s. Les sodas, chips et bonbons y sont interdits.

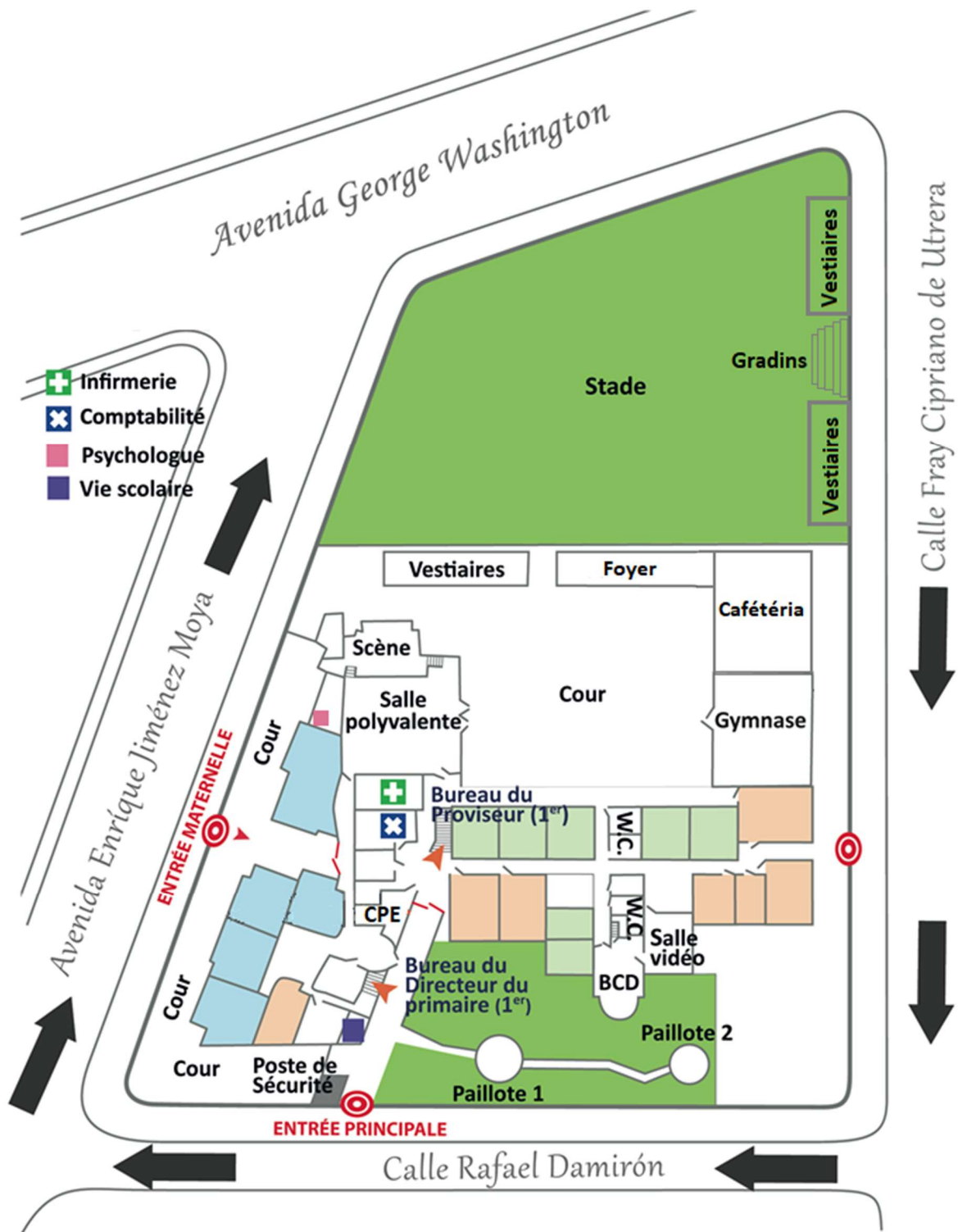
10. Voies d'acc  s et circulation autour du Lyc  e

Le LFSD est situ   entre la rue Rafael Damir  n et l'Avenue George Washington, et entre l'Avenue Jim  nez Moya et la rue Fray Cipriano de Utrera, dans le quartier Centro de los H  roes, de Saint-Domingue.

Plan de Direccionamiento
Centro de los Heroes



11. Plan du LFSD



12. Sécurité au Lycée

12.1 Entrées et sorties au lycée

Les élèves, à l'exception des lycéens, ne peuvent entrer et sortir de l'établissement qu'accompagnés d'un de leurs parents ou d'une personne autorisée.

Afin d'éviter tout accident à la sortie, parents et élèves doivent emprunter le passage piéton, sur lequel il est défendu de stationner.

L'accès aux salles de classes et aux couloirs est interdit aux parents et à toute personne étrangère à l'Etablissement, sauf autorisation de la Direction.

Il est demandé aux conducteurs de respecter la signalisation, de ne pas se garer en double file, de rouler à vitesse modérée et d'être courtois avec l'agent de police et les agents chargés de la sécurité des environs et de celle des enfants.

12.2 Objets perdus et trouvés

L'établissement n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

Il est demandé aux parents de marquer les vêtements, livres, matériel scolaire et de ne pas donner de grosses sommes d'argent à leurs enfants.

Les enfants ne doivent pas venir avec des objets de valeur.

Les objets trouvés sont regroupés en bas des escaliers du primaire.

12.3 Evacuation

Les consignes de sécurité sont affichées dans toutes les salles de cours. Des exercices d'évacuation, annoncés ou non, auront lieu régulièrement.

13. Contacts au sein du LFSD

Standard
809-638-7021

Proviseur
M. Laurent Casañas
proviseur@lfsd.edu.do

Conseiller Principal d'Éducation (C.P.E.)
M. Yazid Kemel
yazid.kemel@lfsd.edu.do
Poste 224

Secrétariat de Direction
Mme Nicole Weiss
secretariat@lfsd.edu.do
Poste 221

Secrétariat de Direction et P.R.I.O.
Mme Lauren Azoulay
lauren.azoulay@lfsd.edu.do
Poste 230

Infirmierie
M. Philippe Carron
infirmierie@lfsd.edu.do
Poste 233

Activités Périscolaires
Mme Émilie Dubart
activitesperiscolaires@lfsd.edu.do
Poste 231

Bureau de la Vie Scolaire
Poste 238-239

Directeur du Primaire
M. Laurent Bonicel
dir.primaire@lfsd.edu.do

Secrétariat du Primaire
Mme Nathalie Estello
nathalie.estello@lfsd.edu.do
Poste 241

Comptabilité
Mme Françoise Assemat
contabilidad@lfsd.edu.do
Poste 243

Caisse
Mme Stéphanie Weiss
caisse@lfsd.edu.do
Poste 232

Psychologue
Mme Eveline Kourie
eveline.kourie@lfsd.edu.do
Poste 225

Président du Conseil d'Administration et de Gestion
M. Daniel Benone
cag@lfsd.edu.do

14. Lexique

A1 A2 B1 B2 C1 C2	Niveaux de compétences en langues étrangères
AEFE	Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger. Autorité de tutelle pédagogique du LFSD, sous administration du Ministère des Affaires Étrangères.
AP	Aide Personnalisée (en primaire) - Accompagnement Personnalisé (en secondaire)
APP	Activité Pédagogique Pilote
B2i	Brevet Informatique et Internet. Série de tests qui se déroulent au Collège sur l'utilisation d'outils informatiques et dont la réussite est obligatoire pour l'obtention du Diplôme National du Brevet (D.N.B.).
BAC	Baccalauréat
BCD	Bibliothèque et Centre de Documentation (école élémentaire)
Brevet	voir DNB
Bulletin	Bulletin scolaire : évaluation de l'élève
CCC ancien CDI (collège et lycée)	Centre de Connaissances et de Culture. Outre des livres, les élèves y trouvent aussi des revues, magazines et des ordinateurs etc. Les élèves peuvent venir y travailler par petits groupes, en fonction des places disponibles.
CESC	Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté. Vise à éviter les conduites à risque (drogue, alcool, tabac, alimentation, dérives psychologiques). Il repose sur le partenariat de plusieurs institutions et ministères. Au sein de l'établissement, il doit se mettre en place un travail d'équipe (parents, ensemble des équipes pédagogiques, équipe médico-sociale).
Colle	Voir Retenue
Collège	Ensemble des classes de la 6ème à la 3ème
CAG	Conseil d'Administration et de Gestion de l'Association des Parents du LFSD composé de 7 membres élus pour 2 ans avec voix délibératives. Il a pour compétence la gestion financière de l'établissement.
Conseil de Classe (collège et lycée)	Pour chaque classe, sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant, le conseil de classe réunit les personnels enseignants de la classe, les deux délégués des parents d'élèves de la classe, les deux délégués d'élèves de la classe, le conseiller principal d'éducation. Il se réunit 3 fois par an et examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves. Il examine également le déroulement de la scolarité de chaque élève afin de mieux le guider dans son travail et ses choix d'études. Le conseil de classe se prononce sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité de l'élève.
Conseil d'école	Conseil consulté sur le fonctionnement et la vie de l'école tels que le règlement intérieur et le projet d'école notamment.
Conseil d'Etablissement	Conseil qui traite des questions pédagogiques et éducatives concernant l'ensemble de l'établissement
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CPE	Conseiller Principal d'Éducation. Participe aux activités éducatives du second degré. Ses responsabilités sont principalement : la collaboration avec le personnel enseignant, le fonctionnement de l'établissement et l'application du règlement intérieur (contrôle des effectifs, de la ponctualité et de l'assiduité des élèves, organisation du service des surveillants, de la sécurité et des déplacements des élèves, l'animation éducative).
CVC	Conseil de la Vie Collégienne composé de représentants des élèves, d'au moins deux représentants des personnels dont un personnel enseignant et d'au moins un représentant des parents d'élèves. Il formule des propositions sur les questions relatives aux principes généraux de l'organisation de la scolarité

CVL	Conseil de Vie Lycéenne composé de 10 lycéens élus pour deux ans, et renouvelés par moitié tous les ans, 5 enseignants ou personnels d'éducation (CPE, surveillants), 3 personnels non enseignant et 2 représentants des parents d'élèves. Le chef d'établissement préside cette instance. Le CVL émet des avis et fait des propositions notamment sur les principes généraux de l'organisation des études et du temps scolaire et l'élaboration et la modification du projet d'établissement et du règlement intérieur.
CVP	Conseil de Vie Primaire composé de représentants des élèves du primaire (délégues de classe). Il émet des avis et fait des propositions sur les questions relatives aux principes généraux de l'organisation de la scolarité à l'école primaire.
DELE	Diplôme d'Espagnol Langue Étrangère
DNB	Diplôme National du Brevet. Examen obligatoire composé d'un contrôle continu portant sur les résultats de l'année de 3ème et d'épreuves écrites passées en fin de classe de 3ème.
ECE	Évaluation des Compétences Expérimentales
Ecole Maternelle	Ensemble des 3 premières années de classes (PS, MS et GM), qui correspondent en RD à Maternal, Kinder et Pre Primario.
Ecole Élémentaire	Ensemble des classes du CP au CM2
Ecole Primaire	Ensemble des classes de Maternelle et d'Élémentaire.
EPI	Enseignements Pratiques Interdisciplinaires
EPS	Education Physique et Sportive
FAPEE	Fédération des Associations de Parents d'Élèves des Etablissements d'Enseignement Français à l'Étranger.
FLE	Français Langue Étrangère. Discipline qui s'adresse aux élèves ne maîtrisant pas ou peu la langue française.
FLSCO	Français Langue de Scolarisation. Discipline centrée sur l'acquisition du vocabulaire scolaire.
LPC	Le Livret Personnel de Compétences est un outil de validation des compétences et de suivi personnalisé de l'élève. Il suit l'élève tout au long de sa scolarité obligatoire. C'est aussi un outil de dialogue avec les familles. Il est transmis aux familles pour signature en fin de CE1, de CM2 et de 3 ^{ème} .
LV1-LV2	Langue Vivante 1 - Langue Vivante 2 (collège et lycée)
Lycée	Ensemble des classes de 2nde à Terminale.
PAI	Protocole d'Accueil Individualisé. : Concerne les élèves qui présentent un état de santé nécessitant une attention particulière pendant le temps scolaire (enfants allergiques, traitement médical à administrer pendant le temps scolaire).
Permanence / Perm. (collège et lycée)	En cas de plage horaire vide dans l'emploi du temps ou d'absence d'un enseignant, les élèves vont en permanence qui est une session de travail scolaire en autonomie, surveillée par un membre de l'équipe de la vie scolaire.
PP	Professeur Principal : l'interlocuteur privilégié pour les élèves et les parents (collège et lycée).
PRIO	Personnel Ressource pour l'Information et l'Orientation.
Régimes de sortie	Concernent les autorisations de sortie de l'établissement. (collège et lycée)
Retenue / Colle (de 6ème à Terminale)	Sanction prononcée par le LFSD qui consiste en un temps de présence supplémentaire au LFSD pour faire un travail scolaire ou d'intérêt collectif.
SVT	Sciences de la Vie et de la Terre
TP	Travaux Pratiques
Vie Scolaire (de 6ème à Terminale)	La vie scolaire désigne toutes les activités de l'élève au sein de l'établissement, qui concourent à sa réussite scolaire et à son épanouissement. La vie des élèves dans un établissement se caractérise par la diversité des temps (temps de cours, récréations, temps de repos...), des lieux (la cafétéria, la salle de classe...), des rencontres (avec le professeur principal, le CPE, le surveillant...) et des activités (travail en étude, sport, détente...). La vie scolaire, c'est aussi l'apprentissage de la vie collective, associative, coopérative, une formation aux responsabilités, à l'engagement et une source d'épanouissement pour chacun.

15. Liens et documents utiles

Site web du Lycée Français

<http://lfsd.edu.do/fr/>

Statuts du LFSD

<http://lfsd.edu.do/gouvernance/>

Calendrier scolaire LFSD

<http://lfsd.edu.do/calendrier/>

Règlement Interne du LFSD

<http://lfsd.edu.do/gouvernance/>

Circulaire de l'AEFE sur le fonctionnement des établissements en français à l'étranger

<https://www.aefe.fr/rechercher-une-ressource-documentaire/circulaire-1566-du-9-juillet-2019-organisation-et>

Guide de la Fédération des Associations de Parents d'Élèves (FAPEE) des établissements en français à l'étranger

[https://www.fapee.com/IMG/pdf/guide_parentsefe_sept2017 - 1.pdf](https://www.fapee.com/IMG/pdf/guide_parentsefe_sept2017_-_1.pdf)

A bientôt !